

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 02 mars 2023

Date d'affichage :

Le 02 mars 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

Votes exprimés :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le neuf mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT jusqu'au point VIII, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX (à partir du point IX), Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Jacqueline MOUSSET (à partir du point IX), Madame Josette GUERLAIS à Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Monsieur Alexis LAMOUREUX à Monsieur Thierry BOUTARD (jusqu'au point VIII), Monsieur Pascal GASNIER à Monsieur Philippe DENIAU et Madame Blandine BENOIST à Monsieur Claude CICUTTI.

Excusé(s) : Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Sylvie LADRANGE, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Brigitte DEBRINCAT, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pascal GASNIER, Madame Blandine BENOIST

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DUPRÉ.

Délibération n°2023 - 03 - 03

Administration générale

Élection d'un nouveau conseiller délégué membre au Bureau communautaire

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2121-22, et 5211-40-1, L5214-16 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 5211-1, L.5211-2, L5211-10 et L.2122-4 ;

Vu la délibération n°2020-03-05 du 15 juillet 2020 adoptée par le Conseil communautaire portant sur le nombre de membres du Bureau communautaire,

Vu la délibération n°2020-03-06 du 15 juillet 2020 portant élection des membres supplémentaires du Bureau communautaire

Vu les délibérations n°2020-05-02 du 3 septembre 2020 et 2021-06-03 du 23 septembre 2021 portant élection de conseillers délégués au sein du Bureau communautaire,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 01 mars 2023 ;

Considérant qu'il revient, pour l'élection d'un membre supplémentaire du bureau de procéder comme pour l'élection des vice-Présidents.

Considérant que tous les membres supplémentaires du bureau doivent être élus par l'organe délibérant sous peine de nullité.

Considérant que par la délibération n°2020-03-05 le Conseil communautaire a fixé à sept (7) le nombre de conseillers supplémentaires membres du Bureau communautaire.

Considérant par conséquent qu'un siège de conseiller supplémentaire membre du Bureau Communautaire demeure vacant.

Considérant que chaque membre supplémentaire du bureau est élu personnellement, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours puis à la majorité simple lors d'un éventuel troisième tour.

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise propose comme conseiller communautaire délégué supplémentaire au sein du Bureau communautaire :

- Monsieur Claude CICUTTI

Le Conseil Communautaire, après avoir voté à bulletin secret, décide à la majorité absolue

- **Monsieur Claude CICUTTI est élu conseiller communautaire délégué au Bureau :**

Résultats du vote :

Le dépouillement des 25 bulletins donne le résultat suivant :

Monsieur Claude CICUTTI : 23 voix

Bulletins blancs/nuls : 2 voix

Le Président,

Thierry BOUTARD

